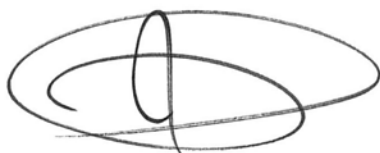


### Certificat relatif au déroulement de la consultation écrite

Je, Jeannoé Lamontagne, directeur général de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois certifie :

- que j'ai transmis, avec le règlement pour approbation de la ministre, tous les commentaires reçus par la municipalité suivant la publication de l'avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement 395-2020 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 440 592 \$ pour le projet de réfection du rang saint-Martin, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 2 440 592 \$;
- qu'aucun commentaire n'a été reçu par la municipalité suivant la publication de l'avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement 395-2020 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 440 592 \$ pour le projet de réfection du rang saint-Martin, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 2 440 592 \$;



---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général

---

19 juin 2020

Date